



PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- SEANCE DU 7 OCTOBRE 2011 -

Etaient présents : M. BEYLOT, M. BRUN, M. JOURDAN, M. GOZE, M. PORTINE, M. RIBEYRE, Mme RIGAL-CELLARD, Mme BOULERIE, Mme DESCHARD, Mme DINCLAUX, M. LOQUAY, M. RICHARD, M. JOLY, M. POLI, M. DUVERGER, M. GIRON, M. GUETTE, M. HARTE, Mme LE GARS.

Etaient représentés : M. PERIZ, M. HAZOUARD, M. BENOIT, M. REIFFERS, Mme SANGUIRGO, M. LE GARROY.

Etaient invités : Mme MUTI représentante de Monsieur le Recteur, Mme de MONTGOLFIER, M. CHAPOULIE, Mme LAFITE, Mme LAWRENCE, Mme LENOIR, Mme LARGOUET, M. PESTANA, M. RAMBAUD, Mme CAILLOT.

Le quorum étant atteint, le président BRUN ouvre la séance à 9 h 15. Il informe les conseillers du déroulement de la cérémonie du 5 octobre de remise du titre de docteur Honoris Causa décernée à Madame Judith BUTLER, philosophe. Il signale également que nous recevrons le 20 octobre Monsieur Carlos FUENTES, écrivain et ancien Ambassadeur du Mexique en France, pour la remise des insignes de Docteur Honoris Causa de l'Université Michel de Montaigne. Il informe également le conseil qu'il a envoyé le 2 septembre un mémorandum à Monsieur le Recteur concernant les problèmes budgétaires rencontrés par notre université. Dans l'attente de sa réponse nous n'aborderons pas ces questions aujourd'hui.

I - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2011

Le président BRUN propose de passer au vote.

Ne prend pas part au vote	: 0
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 25

➤ Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 9 septembre 2011 est adopté.

II - CAMPAGNE D'EMPLOIS 2012 : ENSEIGNANTS ET BIATOS

Le président BRUN rappelle le calendrier national de remontée des informations relatives à cette campagne d'emploi 2012. Il s'agit de la dernière campagne d'emploi organisée par l'équipe présidentielle actuelle. La présentation au CA du projet marque l'aboutissement d'une longue et intense période de concertation et de négociation marquées par plusieurs réunions de la conférence des directeurs d'UFR et d'instituts, du collège des chefs de service, de la conférence des directeurs d'équipes de recherche, des conseils



d'UFR et enfin du Comité Technique Paritaire, du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire et du Conseil Scientifique.

Le contexte général de cette campagne d'emploi 2012 est celui d'une stagnation de création brute d'emplois malgré, depuis trois ans, une hausse régulière du nombre d'étudiants, qui ne se dément pas en cette rentrée 2011, et celui de difficultés budgétaires nées d'un refus du ministère d'accorder aux universités les moyens d'une autonomie salariale et financière qu'il a lui-même décidée par la loi.

La campagne d'emploi 2012 des postes Enseignants s'inscrit dans le contexte de la mise en œuvre du contrat quinquennal « Formation » qui se caractérise par une augmentation sensible du volume de l'offre de formation, notamment en matière de langues pour non-spécialistes. Cette augmentation du volume de l'offre de formation renforce le sous-encadrement de notre université qui présente désormais un déficit structurel de 179 postes.

Le projet adopté est le résultat de la recherche d'un équilibre entre la nécessité de corriger les situations de sous-encadrement pédagogique (par une logique de redéploiement entre départements ou de transformation de postes d'enseignants-chercheurs en postes d'enseignants du second degré) et la volonté de préserver le potentiel de recherche, gage de qualité de l'enseignement mais aussi de recettes en termes de DGF par le biais de l'indicateur des enseignants-chercheurs « producteurs ». En effet, il est indispensable de rappeler ici que la dotation du Ministère par enseignant-chercheur produisant, évaluée par exemple à plus de 16 000 € pour un enseignant-chercheur rattaché à une équipe classée A+ et 8 000 € pour un enseignant-chercheur rattaché à une équipe classée B, incite à préserver au maximum le potentiel de recherche de l'établissement.

Sur le plan de la campagne BIATOS, les données du bilan social 2011 placent l'établissement à la 78^{ème} place sur 81 universités au regard du nombre d'emplois BIATOS pour 1 000 étudiants. Dans ce contexte, le projet adopté se structure autour de 3 axes :

- la poursuite de la mise en œuvre de la cartographie cible des emplois,
- le soutien aux projets de services s'intégrant dans le projet d'établissement défini dans le cadre du quinquennal 2011/2015,
- la mise en œuvre des engagements présidentiels en termes de réduction de la précarité avec cette année encore la création « brut » de 2 postes de fonctionnaires.

Cette campagne de transformation d'emploi illustre également la politique de maîtrise de l'évolution de notre masse salariale puisque le bilan financier de ces transformations devrait représenter en année-pleine une baisse structurelle de près de 70 000 €, qui devrait permettre de contribuer au rétablissement de notre équilibre du budget de fonctionnement sans remettre en cause la cohérence de notre politique de gestion des ressources humaines.

Le président BRUN reconnaît bien volontiers que ces propositions ne peuvent convenir à l'ensemble des collègues, mais il souligne que la politique gouvernementale fait peu de cas des nouveaux impératifs liés aux évolutions de l'enseignement supérieur. Il rappelle que l'équipe présidentielle a œuvré sans partialité dans le sens de l'intérêt général. Il conclut en disant qu'il a pris soin de ne pas lier son successeur à des décisions prises en amont et en lui souhaitant de pouvoir disposer des moyens indispensables pour mettre en œuvre sa politique.

M. RICHARD déclare regretter l'importance du décalage entre le vote des conseils de département et les conseils d'UFR. Il considère que le département constitue le véritable échelon de la discussion pédagogique et de l'identité disciplinaire.



A la question de M. BEYLOT demandant le résultat du vote du CEVU, le président BRUN répond que sur 19 votants il y a eu 9 abstentions, 5 contre, 5 pour. Il précise que la décision est prise par le Conseil d'Administration qui seul dispose de la capacité d'adopter cette campagne d'emploi.

Il passe la parole à Mme CAILLOT pour qu'elle expose les éléments d'aide à la décision qui ont été présentés à l'équipe présidentielle pour accompagner l'élaboration du projet présenté.

Mme CAILLOT commente le document adressé pour la première fois aux membres du Conseil qui vise à synthétiser un certain nombre d'éléments d'aide à la décision :

- ✓ des éléments sur la recherche et sur les charges pédagogiques, afin de couvrir les 2 aspects de la fonction d'enseignant-chercheur,
- ✓ des éléments historiques sur le résultat des campagnes d'emplois précédentes, notamment sur les redéploiements de postes,
- ✓ des éléments financiers sur le coût des différentes catégories d'enseignants et la valorisation du modèle sympa (modèles d'allocation de nos moyens par le Ministère) des enseignants-chercheurs « producteurs ».

A la question de Mme BOULERIE demandant des explications sur la différence du coût moyen de deux ATER à mi-temps par rapport à un ATER à plein temps, Mme CAILLOT répond que la rémunération d'un ATER à mi-temps n'est que très légèrement inférieure à la rémunération d'un ATER à temps plein.

M. PORTINE rappelle que cette valorisation est la traduction d'une politique ministérielle visant à valoriser la rémunération des ATER à mi-temps pour faciliter les conditions de production et de finalisation des thèses.

Le président BRUN rappelle que c'est la même logique qui a conduit l'établissement à proposer le maintien du bénéficiaire de ces postes de demi-ATER pour les doctorants contractuels « montants ».

M. RICHARD regrette que le document présenté semble privilégier l'approche financière au détriment des éléments pédagogiques ou scientifiques.

M. LOQUAY demande une évolution du tableau comparant les coûts moyens en ramenant la comparaison sur la base du coût réel de l'heure de cours assuré par l'une ou l'autre des catégories de personnels enseignants. Cela permettrait d'éviter la complexité du calcul cherchant à identifier l'économie réalisée par la transformation d'un poste de MCF en PRAG qui intègre l'équivalent financier de la différence de 192 heures liée aux obligations de service de ces 2 corps.

Le président BRUN aborde l'examen des postes enseignants en précisant que l'équipe a proposé, suite au vote du CS, de maintenir en poste de Maître de Conférences un poste d'Espagnol proposé à la transformation en PRAG dans le document communiqué aux membres du Conseil.

M. RICHARD demande la signification du terme « heures LEA réinjectées » lié au calcul de la charge pédagogique de la discipline Anglais.

Mme CAILLOT explique la décision de l'équipe politique de réintégrer la totalité de la charge pédagogique théorique issue des maquettes votées par le CA au printemps. En effet, le fait de retirer cette charge pédagogique conjoncturellement réduite, aurait conduit à fausser l'analyse structurelle du sous-encadrement de l'anglais.



M. RICHARD ajoute qu'il faudrait donner une existence au département LEA, c'est-à-dire qu'un nombre conséquent de collègues y soient officiellement rattachés.

M. RAMBAUD rappelle la différence du rapport aux enseignements de LEA entre les anglicistes et les hispanistes. Les hispanistes intègrent systématiquement dans leurs services une partie d'enseignements en LEA et se sont déclarés « hostiles » à l'idée d'un rattachement intégral de postes au sein du département LEA.

M. PORTINE appuie la suggestion de M. RICHARD d'imposer aux enseignants d'anglais une obligation d'effectuer un nombre d'heures minimum dans la filière LEA.

M. GOZE estime que certaines UFR ou certains départements, en augmentant leur offre de formation, ont créé les conditions de leur sous encadrement.

Le président BRUN rappelle que désormais, à la faveur de la mise en place de la nouvelle offre de formation, le déficit de postes enseignants est estimé à 179 postes contre 49 en 2010/2011. Cette situation est particulièrement insatisfaisante. Le Conseil d'Administration doit gérer la difficile responsabilité de gestion d'une situation de pénurie. Au moment où les charges d'enseignement augmentent, la difficulté de trouver des chargés de cours vient compliquer la situation.

M. BEYLOT signale que l'UFR Humanités avait demandé le redéploiement d'un poste vers la section d'Etudes théâtrales du département Arts en 2012. Il reconnaît qu'il est important de responsabiliser les UFR mais qu'il est également essentiel d'avoir une politique d'établissement.

Le président BRUN rappelle que l'an passé, il avait été décidé de redéployer un poste vers la section de cinéma de préférence aux études théâtrales. Il poursuit l'étude des postes enseignants. Il signale le maintien des quatre postes d'Histoire. Il explique aux membres du conseil la position de l'équipe présidentielle vis-à-vis du département des Lettres, département disposant historiquement du meilleur taux d'encadrement. Après 2 campagnes d'emplois marquées par un intense mouvement de redéploiement, l'équipe propose un moratoire à la suppression de postes en lettres. Cependant, au terme d'une large concertation avec les acteurs du dossier, il devrait y avoir en 2013 un redéploiement d'un poste de latiniste. Le départ à la retraite de M. LACOSTE permet de créer un poste de MCF d'Occitan en application de l'art 26-2. Enfin, la demande de l'IJBA de transformer un poste d'enseignant en IGR est refusée.

M. GOZE, sur la question du poste d'Occitan, et après avoir pris connaissance de la faiblesse des effectifs d'inscrits à cette rentrée 2011, demande que soit engagée une réflexion avec l'université de Pau.

M. GIRON estime que le projet présenté ne propose pas une vision cohérente et transversale de la politique d'emploi de l'établissement.

Le président BRUN continue l'examen des postes. En Philosophie le poste est maintenu également. C'est en Langues que la copie a le plus bougé. Le profil du poste de M. LERAT est proposé au vote du CA en civilisation américaine.

Mme RIGAL-CELLARD rappelle le vote unanime du département Mondes anglophones pour proposer ce poste en profil Linguistique et littérature britannique. Elle se dit surprise que ce choix ait été changé par le conseil d'UFR.

M. RICHARD ajoute que les déficits en enseignants-chercheurs du département des études des mondes anglophones est considérable, lui aussi. Le gros du déficit est en licence



où, par exemple, il n'y a pas de TD de linguistique en L2. Il n'y a aucun professeur en Littérature britannique contemporaine. D'autre part, un profil littérature et civilisation américaine est préférable à un profil strictement « civilisation américaine ».

Mme RIGAL-CELLARD confirme les propos de M. RICHARD.

Le président BRUN attire l'attention du Conseil sur les 3 votes postérieurs à l'expression de la position du département.

M. RICHARD répond que le choix du département a été le fruit d'une vraie discussion.

Le président BRUN se dit partisan du dialogue social à l'intérieur des UFR mais qu'on ne peut pas flécher tous les postes en fonction des personnes.

Mme RIGAL-CELLARD ajoute qu'il s'agit également d'un besoin pédagogique fort.

Le président BRUN insiste sur l'urgence, du point de vue de l'établissement, de s'assurer du recrutement d'un PRAG pour les besoins du LEA. Il demande des explications complémentaires sur la demande des profils « littérature et civilisation américaines » et « littérature britannique contemporaine ».

Mme RIGAL-CELLARD et M. RICHARD apportent les éléments de réponse demandés. Ils insistent également sur la qualité du dossier d'un MCF HDR très investi dans la vie pédagogique et scientifique de la discipline.

M. BEYLOT se dit gêné que l'on cite les noms des potentiels bénéficiaires des postes.

M. PORTINE répond que derrière les noms il y a des courants scientifiques affirmés.

M. RICHARD considère, à l'appui de la demande de changement du profil de poste, que les besoins disciplinaires en linguistique seront couverts par le recrutement d'un Maître de Conférences de linguistique.

M. POLI informe les conseillers de l'existence aux Presses Universitaires de Bordeaux d'une collection de Littérature britannique contemporaine.

M. PORTINE considère également que les deux domaines littérature britannique et linguistique souffrent d'un sous encadrement.

M. RAMBAUD, suite à diverses propositions formulées par les conseillers, précise qu'on ne peut pas établir des « sous profils » plus restrictifs dans leurs champs pédagogiques et scientifiques que le profil voté par le CA.

Mme BOULERIE déclare avoir du mal à comprendre les circuits de décision.

Mme LE GARS s'interroge sur la position du CEVU qui n'a pas voté la campagne d'emploi enseignant.

M. PORTINE demande un changement de profil du poste de PR du département Sciences du Langage. Il demande que le profil « Sociolinguistique » soit remplacé par un profil « Linguistique générale et phonologie ».

Le président BRUN demande si sur ce poste fléché socio linguistique, un non linguiste souhaite s'exprimer. Dans une lettre, la directrice adjointe de CLARE s'oppose à cette modification de profil. En arabe, Madame MAZEN a demandé une prolongation d'activité.



Elle peut demander d'être en surnombre et nous ne pouvons pas mettre le poste au recrutement. Dès qu'elle partira à la retraite il faudra mettre son poste au fil de l'eau compte tenu de la faiblesse de l'encadrement doctoral dans cette discipline.

M. BEYLOT regrette la situation dramatique de l'arabe.

Le président BRUN répond que l'équipe cherche une solution et va présenter une proposition. Il signale le maintien du poste de M. MONDOT en civilisation allemande. A la prochaine libération d'un poste en Allemand, ce poste sera susceptible d'être redéployé vers une autre discipline. Il attire l'attention du CA sur l'augmentation constante des effectifs de Japonais qui entraîne une augmentation des besoins pédagogiques et justifient à ce titre la création d'un poste de PRAG de japonais. Il passe ensuite à l'examen des postes du département de Géographie de l'UFR STC mondialisation Afrique fléché ADES/LAM et Environnement et développement des suds, fléchés ADES suite au vote du CS.

M. GOZE attire l'attention du Conseil sur la demande de création d'un poste de MCF en Sciences politiques.

M. BAUDRY regrette le constat selon lequel certains collègues sont principalement concentrés sur le fait d'assurer leur propre succession. Il insiste sur l'importance de l'analyse de l'image tant sur le domaine de la formation que sur celui de la recherche.

M. LOQUAY, sur le poste de PR de l'ISIC, déclare avoir émis le souhait lors de discussions préalables d'un profil plus précis que celui présenté au vote. Il proposait notamment l'insertion de la notion d'analyse de l'image dans ce profil.

M. BEYLOT signale qu'il y a une tradition à Bordeaux 3 de recherche sur l'image.

Le président BRUN répond que le terme analyse de l'image permettrait de clarifier le flou sur un profil de poste correspondant au nom de la discipline.

Mme DESCHARD regrette que le CA s'érige en instance qui refait les débats déjà conduits au sein des conseils d'UFR.

Le président BRUN signale que c'est le rôle du CA de préciser une politique d'établissement. Il se déclare favorable à la proposition de précision du profil proposé « Analyse de l'image ».

Le président BRUN présente ensuite les postes de l'EGID et rappelle, du fait de l'intégration de l'EGID au sein de l'IPB à compter du 1^{er} janvier 2012, que l'établissement ne conduira pas les opérations des comités de sélection qui se tiendront au printemps. Pour l'IJBA, la transformation d'un poste d'enseignant du second degré en IGR « Valorisation de la recherche » a été refusé. Il est proposé le maintien de ce poste en poste de PRAG.

M. RAMBAUD précise que le service de ce poste est partagé entre l'IJBA et l'IUT.

Le président BRUN, pour le DEFLE, propose le fléchage des 2 postes de PRAG/PRCE en poste en Chinois et d'Espagnol.

Le président BRUN attire l'attention du CA sur la transformation d'un poste de 71^{ème} section en poste de 27^{ème} section avec un profil informatique pour le département SRC. Le MICA s'est ému de cette proposition de redéploiement interne de l'IUT. Au terme des discussions du CS, il est proposé de maintenir la possibilité de rattachement de ce poste soit à l'équipe MICA soit au LABRI, laboratoire de Bordeaux 1. Le président BRUN propose



d'associer les représentants du MICA aux discussions sur la mise en place du comité de sélection.

Mme DINCLAUX exprime sa préférence pour un rattachement de ce poste au MICA.

Le Président BRUN propose de passer au vote.

Ne prennent pas part au vote	: 2
Abstention	: 1
Contre	: 1
Pour	: 21

➤ Le Conseil d'Administration adopte la campagne d'emplois enseignants 2012.

Poste BIATOS

Le président BRUN présente les 3 axes qui structurent le projet global de cette campagne d'emploi 2012 qui sont les suivants :

- la poursuite de la mise en œuvre de la cartographie cible des emplois,
- le soutien aux projets de services s'intégrant dans le projet d'établissement défini dans le cadre du quinquennal 2011/2015,
- la mise en œuvre des engagements présidentiels en termes de réduction de la précarité.

Afin de laisser le temps à l'évaluation et aux arbitrages politiques et de permettre à l'équipe politique sortie des élections aux conseils centraux d'avoir les moyens de sa propre politique, le projet présenté propose, à partir des 2 postes de Responsables Administratifs identifiés comme susceptibles d'être vacants, de transformer le poste vacant à l'UFR Langues en poste d'IGE et de « colorer » le poste de l'UFR STC en poste d'ASI.

Il souligne la situation liée à la mise en place des pôles documentaires annoncée dans le cadre du contrat quinquennal d'établissement.

Le Président BRUN explique ensuite le projet visant à réserver un certain nombre de postes vacants de catégorie B et C afin d'anticiper la mise en œuvre du protocole de gestion des personnels non-titulaires. Il annonce la volonté de rechercher un équilibre dans les modalités de recrutement entre les recrutements sans concours qui visent prioritairement les contractuels non-diplômés qui ont moins de chance de réussir les concours académiques et les concours classiques. Il rappelle la détermination de l'équipe présidentielle, comme cela a déjà été fait en 2011, quant à l'utilisation des possibilités de création de poste de fonctionnaires, dans la limite du delta reconnu par le Ministère entre notre plafond d'emploi Etat et le nombre d'emplois délégués (écart de 22 postes). Après les 3 postes créés en 2011, l'équipe présidentielle propose la création de 2 nouveaux postes d'ADT RF pour la rentrée 2012.

M. BEYLOT demande si le poste de Mme POLETTO sera ouvert à la mutation.

Le président BRUN confirme le fait que ce poste est actuellement offert à la mutation. Il s'agit d'anticiper des départs probables, mais il n'est pas certain que l'on trouvera un équilibre entre les besoins de l'établissement et les désirs des collègues.

M. JOLY s'inquiète de l'avenir des postes de l'AENES en forte régression dans notre établissement.



Le président BRUN répond que les métiers de l'université deviennent de plus en plus ciblés. Il signale que les cadres principaux de l'établissement viennent de l'AENES. Il ajoute que le poste d'IGR fléché « Aide au Pilotage et Contrôle de Gestion » sera gelé.

M. JOLY signale la suppression d'un poste à la DPIL.

Le président BRUN ajoute que 2 postes de contractuels sont transformés en postes de titulaires. L'un d'eux ira à la direction des études où il y a beaucoup de contractuels, le but étant de sortir de la précarité contractuelle. Le Service Commun de la Documentation verra ses postes maintenus.

Il propose de passer au vote.

Ne prennent pas part au vote	: 3
Abstentions	: 4
Contre	: 0
Pour	: 18

➔ **Le Conseil d'Administration adopte la campagne d'emploi BIATOS 2012.**

III - PROCEDURES DE RECRUTEMENT PRAG/PRCE

Le président BRUN attire l'attention du Conseil sur les dernières évolutions réglementaires mises en œuvre dans le cadre de l'affectation des enseignants du second degré dans l'enseignement supérieur. Dorénavant, chaque établissement est responsable de la publication de ses emplois sur le portail Galaxie.

- ✓ la publication s'effectue entre le 27 juillet et le 14 octobre 2011 (initialement le 30 septembre 2011),
- ✓ la date limite d'expression des candidatures est fixée au 30 octobre 2011 inclus,
- ✓ les commissions d'affectation fonctionneraient entre le 6 et le 21 novembre 2011,
- ✓ le Conseil d'administration se tiendrait le 25 novembre 2011,
- ✓ la date limite de remontée des décisions au ministère est fixée au 10 décembre 2011.

Une nouvelle publication des emplois sur le portail Galaxie en mai et juin 2012 est possible pour des affectations provisoires au 1er septembre 2012.

Au niveau national est affiché un souhait d'harmonisation des procédures d'examen des candidatures des enseignants du second degré en vue d'une affectation dans un établissement public d'enseignement supérieur.

Est ainsi préconisée la mise en place généralisée de commissions d'affectation composées d'enseignants, d'enseignants-chercheurs ou de chercheurs comprenant :

- au moins 1 enseignant du second degré
- au moins 1 spécialiste de la discipline concernée
- au moins 1 membre de la composante d'affectation
- au moins 1 enseignant-chercheur de l'établissement

Le Conseil d'Administration doit se prononcer sur les nouvelles modalités d'affectation par une délibération cadre.

M. RAMBAUD précise qu'il est demandé au Conseil d'Administration de se prononcer sur la taille des commissions et sur la systématisation de la procédure d'auditions des candidats.



M. RICHARD demande qui est responsable de la mise en place de ces commissions.

M. RAMBAUD répond que c'est le Conseil d'Administration qui doit décider à qui il revient de prendre l'initiative de la composition de la commission.

Le président BRUN déclare que les textes du Ministère donnent un cadre flou. Il propose le rajout d'un membre pour permettre la double représentation de l'UFR et du département : le représentant de la composante d'affectation, le directeur de l'UFR ou son représentant, le directeur du département concerné ou son représentant

M. JOURDAN ajoute que le « au moins » doit disparaître du texte.

Le président BRUN dit que l'initiative de la composition devrait revenir au directeur d'UFR.

M. GOZE penche pour le département car c'est une question pédagogique.

M. JOURDAN propose de maintenir la procédure en modifiant la composition.

M. LOQUAY dit qu'il suffit de rajouter le directeur de département.

Le président BRUN propose de faire voter que l'initiative de la composition de la commission revient à l'UFR sur proposition du directeur de département.

Le président BRUN propose pour l'étude des dossiers la même procédure que pour les enseignants-chercheurs. Il se déclare favorable à une systématisation des auditions.

Mme BOULERIE exprime sa crainte d'un nouvel alourdissement des procédures.

Le Président BRUN propose de passer au vote.

Ne prend pas part au vote	: 0
Abstention	: 1
Contre	: 0
Pour	: 24

➡ Le Conseil d'Administration adopte les nouvelles procédures de recrutement des PRAG/PRCE.

IV - CONVENTIONS RELATIONS INTERNATIONALES

Le président BRUN dit qu'il s'agit du renouvellement de la Convention « accord de coopération avec l'Université d'Iwate » au Japon qui ne concerne que les étudiants de LEA anglais-japonais pour les sortants et qui est conçue de manière transdisciplinaire pour les entrants.

Mme RIGAL-CELLARD demande pourquoi cette convention ne s'adresse qu'à des étudiants de LEA.

Le président BRUN répond parce que cela est lié à l'option anglais-japonais du LEA.



M. PORTINE ajoute que nous sommes là dans une démarche de réciprocité. Les étudiants français au Japon bénéficient de cours de japonais. Pour que cet échange fonctionne, le DEFLE accepte de perdre de l'argent.

Le Président BRUN propose de passer au vote.

Ne prend pas part au vote	: 0
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 25

⇒ Le Conseil d'Administration adopte le renouvellement de la Convention « Accord de coopération avec l'Université d'Iwate » au Japon.

V - POINT DOSSIER CRECHE INTERUNIVERSITAIRE

Le président BRUN demande au conseil d'autoriser la coordination par l'Université de Bordeaux des actions relatives à la future crèche interuniversitaire « Le p'tit campus ». Il est demandé au CA de confier dans ce cadre à l'Université de Bordeaux un mandat pour représenter l'établissement dans ses démarches auprès de la CAF de la Gironde

M. GIRON regrette que cette convention donne les pouvoirs de Bordeaux 3 au PRES.

Le président BRUN répond que le fonctionnement inter U oblige à déléguer une partie de ses responsabilités.

M. RICHARD ajoute qu'il s'agit d'une structure de taille réduite.

M. GIRON demande si ce projet est intégré dans le plan Campus.

Le président BRUN répond que l'Opération Campus a contribué au projet en participant au financement de l'investissement dans le cadre des premiers chantiers appelés Opérations isolées. Il s'agit des opérations dont le financement provient des intérêts produits par la dotation de l'Etat qui, pour mémoire, s'élève à 475 M€.

M. GIRON demande qui va faire remonter les demandes de places.

M. RAMBAUD explique qu'un appel à candidatures a été lancé. Son terme est fixé au 15 octobre. Les demandes doivent être adressées pour les personnels à M. JOLY et pour les étudiants salariés par les universités à M. PIALOUX.

M. JOLY ajoute que nous avons déjà reçu quelques dossiers.

Le Président BRUN propose de passer au vote.

Ne prend pas part au vote	: 0
Abstentions	: 4
Contre	: 0
Pour	: 21

⇒ Le Conseil d'Administration valide le principe de la délégation en faveur du PRES Université de Bordeaux d'un mandat pour représenter l'établissement dans l'ensemble des démarches relatives à la future crèche inter-universitaire.



VI - MISE EN PLACE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE AGENTS NON TITULAIRES

Le président BRUN explique que l'établissement doit organiser les modalités et le calendrier de la consultation des personnels dans le cadre du renouvellement de la commission consultative paritaire des agents non titulaires (CCP ANT). Les CCP ANT sont obligatoirement consultées sur les décisions individuelles relatives aux licenciements intervenant postérieurement à la période d'essai et aux sanctions disciplinaires autres que l'avertissement et le blâme. Elles peuvent en outre être consultées sur toute question d'ordre individuel relative à la situation professionnelle des agents non titulaires entrant dans leur champ de compétence. Conformément à l'objectif politique local de renforcement de la vie démocratique au sein de l'établissement, l'équipe présidentielle a élargi le domaine de compétence de la CCP à l'examen préalable à la consultation règlementaire du CTP ou CT, des différentes dispositions « collectives » relatives à la situation des agents non-titulaires (congés, primes, CDI). La commission sera donc au total composée de 10 membres titulaires (5 représentants de l'administration et 5 représentants des organisations syndicales) et de 10 suppléants. Le scrutin aura lieu le 1er décembre 2011.

Il propose de passer au vote.

Ne prennent pas part au vote	: 4
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 21

➤ Le Conseil d'Administration adopte les modalités et le calendrier de la consultation des personnels dans le cadre du renouvellement de la commission consultative paritaire des agents non titulaires (CCP ANT).

VII - PROCEDURE DE RECRUTEMENT DES CHARGES DE COURS

Le président BRUN rappelle le cadre règlementaire fixé par le décret n° 87-889 du 29 octobre 1987 qui encadre la gestion des recrutements de chargés de cours et d'agents temporaires vacataires. Il souhaite engager l'établissement dans une démarche de réajustement des pratiques marquées par la multiplication des demandes de « dérogation » renforcées à cette rentrée par les contraintes liées à l'augmentation de l'offre de formation.

M. JOURDAN ajoute qu'il faut protéger l'établissement contre d'éventuels recours de ce type de personnel.

M. RAMBAUD dit qu'il s'agit de faire recadrer par le CA ces procédures de recrutement car il y a eu des dérapages importants dans les pratiques, accentués par l'augmentation de l'offre de formation.

M. PORTINE demande pourquoi on ne fait passer devant le CS que les chargés de cours de plus de 96 heures.

M. JOURDAN répond qu'il s'agit d'une obligation règlementaire et que sur ce point il n'est pas prévu par la réglementation de consulter le CA.

M. LOQUAY ne comprend pas que ce soit le CS plutôt que le CEVU



Le président BRUN dit que dans une situation de pénurie d'emploi, il est indispensable d'encadrer des pratiques qui pourraient se révéler dangereuses pour l'établissement.

M. JOURDAN donne l'exemple d'un chargé de cours à 200 heures pendant 4 ans qui pourrait potentiellement demander à bénéficier d'un contrat à durée indéterminé.

Le Président BRUN propose de passer au vote.

Ne prennent pas part au vote	: 4
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 21

➔ **Le Conseil d'Administration adopte la nouvelle procédure de recrutement des chargés de cours.**

VIII - GOUVERNANCE DE L'IDEX

Le président BRUN dit que dans le cadre des appels à projet « Initiatives d'excellence » l'Université Bordeaux 3 s'engage à travailler par conventions avec les autres universités. Cette stratégie sera mise en œuvre selon un calendrier mené en parallèle à la construction de la NUB. Il fait distribuer le document de synthèse aux conseillers.

IX - QUESTIONS DIVERSES

M. GOZE annonce qu'il a été saisi par M. VALAT d'une question relative à la demande formulée par les responsables administratifs des UFR d'un maintien de la gestion centralisée des inscriptions administratives.

Le président BRUN répond que cette demande avait été évoquée avant les vacances. Il signale que dans le cadre de la réforme interne, le nombre de postes dans les UFR avait été calculé en fonction de la prise en charge de ces nouvelles tâches déconcentrées.

M. JOURDAN ajoute qu'il a rencontré les Responsables Administratifs qui ont évoqué la question de la charge de travail pour les UFR qui s'est accentuée.

M. RAMBAUD comprend le point de vue des UFR mais considère qu'il ne faut pas renoncer sans évaluation approfondie et sans discussion contradictoire aux engagements forts de la réforme interne.

Le président BRUN dit que nous subissons des contraintes en termes de postes et de superficie et qu'il ne faudrait pas reporter sur la direction des études le problème des UFR.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôt la séance à 14 h 30.

Le Président,

Patrice BRUN